

CANADA

H. OF C.

BILL C-68

C. DES C.

PROJET DE
LOI C-68

1987

SEPT. 16 - 17

16 - 17 SEPT.

No. 1

J
103
H7
33-2
B649
A1
no.1

J
103
H7
33-2
B649
A1
no. 1

LIBRARY OF PARLIAMENT
MAR 13 2012
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 1

Wednesday, September 16, 1987

Thursday, September 17, 1987

Chairman: Russell MacLellan

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 1

Le mercredi 16 septembre 1987

Le jeudi 17 septembre 1987

Président: Russell MacLellan

*Minutes of Proceedings and Evidence of the
Legislative Committee on*

BILL C-68

**An Act to amend the Bretton Woods
and Related Agreements Act**

*Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif
sur le*

PROJET DE LOI C-68

**Loi modifiant la Loi sur les accords de
Bretton Woods et des accords connexes**

RESPECTING:

Order of Reference

INCLUDING:

The Report to the House

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

Y COMPRIS:

Le rapport à la Chambre

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-third Parliament,
1986-87

Deuxième session de la trente-troisième législature,
1986-1987

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-68

Chairman: Russell MacLellan

Members

Mary Collins
Bill Kempling
Bruce Halliday
Nic Leblanc
Jim Manly
Aideen Nicholson
Pierre H. Vincent

(Quorum 4)

Santosh Sirpaul
Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 94(5)
On Thursday, September 17, 1987:

Bruce Halliday replaced Claude Lanthier.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-68

Président: Russell MacLellan

Membres

Mary Collins
Bill Kempling
Bruce Halliday
Nic Leblanc
Jim Manly
Aideen Nicholson
Pierre H. Vincent

(Quorum 4)

Le greffier du Comité
Santosh Sirpaul

Conformément à l'article 94(5) du Règlement
Le jeudi 17 septembre 1987:

Bruce Halliday remplace Claude Lanthier.

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the Votes and Proceedings of the House of Commons for Thursday, September 10, 1987:

"The Order being read for the second reading and reference to a Legislative Committee of Bill C-68, An Act to amend the Bretton Woods and Related Agreements Act;

Mr. Lewis for Mr. Wilson (Etobicoke Centre), seconded by Mr. McMillan, moved,—That the Bill be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

After debate thereon, the question being put on the motion, it was agreed to.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to a Legislative Committee."

Extract from the Votes and Proceedings of the House of Commons for Tuesday, September 15, 1987:

"Mr. Fennell, from the Striking Committee, presented the Twenty-eight Report of the Committee, which is as follows:

Your Committee recommends that the Legislative Committee of this House to study the following Bill be composed of the Members listed below:

—Bill C-68, An Act to amend the Bretton Woods and Related Agreements Act;

Members

Collins	Manly
Kempling	Nicholson (Trinity)
Lanthier	Vincent—(7)
Leblanc	

Pursuant to Standing Order 93(1), the Report was deemed adopted."

ATTEST

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

ORDRES DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux de la Chambre des communes du jeudi 10 septembre 1987:

«Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes.

M. Lewis, au nom de M. Wilson (Etobicoke-Centre), appuyé par M. McMillan, propose,—Que ce projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ce projet de loi est lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.»

Extrait des Procès-verbaux de la Chambre des communes du mardi 15 septembre 1987:

«M. Fennell, du Comité de sélection, présente le vingt-huitième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Votre Comité recommande que le Comité législatif de la Chambre devant étudier le projet de loi énuméré ci-dessous se compose des députés dont les noms suivent:

—Projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes.

Membres

Collins	Manly
Kempling	Nicholson (Trinity)
Lanthier	Vincent—(7)
Leblanc	

Conformément à l'article 93(1) du Règlement, ce rapport est réputé avoir été adopté.»

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

REPORT TO THE HOUSE

Thursday, September 17, 1987

The Legislative Committee on Bill C-68, An Act to amend the Bretton Woods and Related Agreements Act, has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Thursday, September 10, 1987, your Committee has considered Bill C-68 and has agreed to report it without amendment.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issue No. 1 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

RUSSELL MACLELLAN,

Chairman.

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 17 septembre 1987

Le Comité législatif sur le projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son Ordre de renvoi du jeudi 10 septembre 1987, votre Comité a étudié le projet de loi C-68 et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicule n° 1 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président.

RUSSELL MACLELLAN.

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, SEPTEMBER 16, 1987

(1)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-68, An Act to amend the Bretton Woods and Related Agreements Act, met at 3:40 o'clock p.m. this day, in Room 269 West Block, the Chairman, Russell MacLellan, presiding.

Members of the Committee present: Bill Kempling, Nic Leblanc, Aideen Nicholson and Pierre H. Vincent.

Russell MacLellan announced his appointment as Chairman of the Committee pursuant to Standing Order 93(2).

The Order of Reference dated, September 10, 1987, being read as follows:

ORDERED.—That Bill C-68, An Act to amend the Bretton Woods and Related Agreements Act, be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

On motion of Bill Kempling, seconded by Aideen Nicholson, it was agreed,—That the Committee print 750 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence* established by the Board of Internal Economy.

On motion of Nic Leblanc, seconded by Aideen Nicholson, it was agreed,—That the Chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present provided that three members are present, including the Chairman and, in the absence of the Chairman, the person designated to be Chairman of the Committee.

On motion of Pierre Vincent, seconded by Aideen Nicholson, it was agreed,—That during the questioning of the witnesses, each member be allotted ten (10) minutes.

It was agreed,—That the Committee schedule a meeting on Thursday, September 17, 1987 at 9:30 a.m. with the Minister of State (Finance) and, if for some reason, the Minister was not available to appear, then with the Officials of the Department of Finance in attendance in order to complete its clause by clause consideration of Bill C-68 and report to the House.

At 3:46 o'clock p.m., the Committee adjourned until 9:30 o'clock a.m., Thursday, September 17, 1987.

THURSDAY, SEPTEMBER 17, 1987

(2)

The Legislative Committee on Bill C-68, An Act to amend the Bretton Woods and Related Agreements Act, met at 9:46 o'clock a.m. this day, in Room 307 West Block, the Chairman, Russell MacLellan, presiding.

Members of the Committee present: Bill Kempling, Bruce Halliday, Aideen Nicholson and Pierre H. Vincent.

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 16 SEPTEMBRE 1987

(1)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, se réunit à 15 h 40, dans la pièce 269, Édifice de l'ouest, sous la présidence de Russell MacLellan, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Kempling, Nic Leblanc, Aideen Nicholson et Pierre H. Vincent.

Russell MacLellan annonce qu'il a été nommé président du Comité conformément au paragraphe 93(2) du Règlement.

L'ordre de renvoi du 10 septembre 1987 se lit comme suit:

IL EST ORDONNÉ.—Que le projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité législatif.

Sur motion de Bill Kempling, appuyée par Aideen Nicholson, il est convenu,—Que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires de ces *Procès-verbaux et témoignages* comme il est prévu par le bureau de régie interne.

Sur motion de Nic Leblanc, appuyée par Aideen Nicholson, il est convenu,—Que le président soit autorisé à tenir des séances pour recevoir des témoignages et à en permettre l'impression en l'absence du quorum pourvu que trois membres soient présents, y compris le président et, en son absence, de la personne désignée pour le remplacer.

Sur motion de Pierre Vincent, appuyée par Aideen Nicholson, il est convenu,—Que durant l'audition des témoins, chaque membre dispose de 10 minutes.

Il est convenu,—Que le Comité tienne une séance le jeudi 17 septembre 1987 à 9 h 30 avec le ministre d'État (Finances) et, si pour quelque raison le ministre ne peut comparaitre, avec les représentants du ministère des Finances afin de mettre un terme à l'étude article par article du projet de loi C-68 et d'en faire rapport à la Chambre.

À 15 h 46, le Comité s'ajourne jusqu'à 9 h 30, le jeudi 17 septembre 1987.

LE JEUDI 17 SEPTEMBRE 1987

(2)

Le Comité législatif sur le projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, se réunit à 9 h 46, dans la pièce 307, Édifice de l'ouest, sous la présidence de Russell MacLellan, (*président*).

Membres du Comité présents: Bill Kempling, Bruce Halliday, Aideen Nicholson et Pierre H. Vincent.

Witness: From the Department of Finance: Yves Fortin, Assistant Director, International Finance and Development.

The Committee resumed consideration of Bill C-84. An Act to amend the Bretton Woods and Related Agreements Act.

The Chairman called Clause 1.

The witness made a statement and answered questions.

Clauses 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 and 8 carried.

The Schedule carried.

The Title carried.

The Bill carried.

Ordered,—That the Chairman report Bill C-68, without amendments, to the House.

At 10:14 o'clock a.m., the Committee adjourned.

Santosh Sirpaul
Clerk of the Committee

Témoin: Du ministère des Finances: Yves Fortin, directeur adjoint, Finances et développement internationaux.

Le Comité reprend l'étude du projet de loi C-84, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes.

Le président met en délibération l'article 1.

Le témoin fait une déclaration et répond aux questions.

Les articles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont adoptés.

L'annexe est adoptée.

Le titre est adopté.

Le projet de loi est adopté.

Il est ordonné,—Que le président fasse rapport à la Chambre des communes du projet de loi C-68, sans modification.

À 10 h 14, le Comité s'ajourne.

Le greffier du Comité
Santosh Sirpaul

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

[Texte]

Wednesday, September 16, 1987

• 1537

The Chairman: Order. First of all, I would like to read a letter from the Speaker, addressed to myself.

Pursuant to Standing Order 93.(2), this is to confirm your appointment as Chairman of the Legislative Committee on Bill C-68, An Act to amend the Bretton Woods and Related Agreements Act.

John A. Fraser.

I would like to ask the clerk if she would read the order of reference.

The Clerk of the Committee: It is ordered that Bill C-68, An Act to amend the Bretton Woods and Related Agreements Act, be now read a second time and referred to a legislative committee.

The Chairman: There are a few housekeeping items we have to do before we start. The first one relates to printing. How many copies of the *Minutes of Proceedings and Evidence* should be printed? The limit is 750.

Mr. Kempling: I do not know what the minimum is, but I do not think it is 750, is it?

The Chairman: For legislative committees it is 750.

Mr. Kempling: If that is the minimum, just do the minimum, because it is not a controversial matter. I do not imagine we will be getting requests from people across Canada for copies.

The Chairman: There will be a lot of insomnia.

Mr. Kempling: I move that the committee print 750 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence*, as established by the Board of Internal Economy.

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Relating to receiving and printing evidence, that the chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present, provided that three members are present, including the chairman, and in the absence of the chairman, a person designated to be chairman of the committee. . .

Mr. Leblanc: I so move.

The Chairman: Is it the committee's wish to have a Subcommittee on Agenda and Procedure?

Mr. Kempling: I do not think so.

The Chairman: I think we can deal with anything we need with the whole committee.

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

[Traduction]

Le mercredi 16 septembre 1987

Le président: La séance est ouverte. D'abord, j'aimerais lire une lettre que m'a adressée le Président de la Chambre.

Conformément à l'article 93.(2) du Règlement, la présente confirme votre nomination à titre de président du Comité législatif sur le projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes.

John A. Fraser.

J'aimerais demander à la greffière de lire l'ordre de renvoi.

La greffière du Comité: Il est ordonné que le projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité législatif.

Le président: Nous avons quelques affaires courantes à régler avant de commencer. La première concerne les impressions. Combien d'exemplaires des *Procès-verbaux et témoignages* devrait-on faire imprimer? La limite est de 750.

M. Kempling: Je ne sais pas quelle est la quantité minimum, mais je ne pense pas que ce soit 750, n'est-ce pas?

Le président: Pour un comité législatif, c'est 750.

M. Kempling: Si c'est le minimum, ne faites imprimer que le minimum, car ce n'est pas une question sujette à controverse. Je ne pense pas que l'on nous demande des exemplaires d'un bout à l'autre du Canada.

Le président: Il y aura pas mal d'insomnie.

M. Kempling: Je propose que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*, ainsi que le Bureau de régie interne l'a établi.

Des voix: Adopté.

Le président: Pour ce qui est de l'audition et de l'impression des témoignages, que le président soit autorisé à tenir des réunions pour recevoir des témoignages, et à permettre l'impression de ces derniers en l'absence de quorum, pourvu que trois membres soient présents, dont le président ou, en son absence, la personne qu'il aura désignée. . .

M. Leblanc: Je le propose.

Le président: Le Comité désire-t-il avoir un Sous-comité du programme et de la procédure?

M. Kempling: Je ne crois pas.

Le président: Je pense que le Comité plénier peut faire tout ce qui est nécessaire.

[Text]

[Translation]

• 1540

The allocation of time in the questioning of witnesses, it is recommended that the lead questioner of each party be allotted 10 minutes and all subsequent questioners 5 minutes for questioning the witnesses. Is that agreed? The clerk tells me that in this case it is recommended that each member have 10 minutes. Is that suitable? It is moved by Mr. Vincent.

Motion agreed to.

The Chairman: So each questioner will have 10 minutes.

Regarding the bill itself, there is always the possibility, and probably the preference, that the Minister be here to discuss the bill. Are there any other witnesses? It is a very straightforward bill; I do not think there is too much difficulty.

Miss Nicholson: Mr. Chairman, it seems to me it is a very straightforward bill, as you say, and I would not see any need to call other witnesses, apart from the Minister. I would also think it is quite likely the bill could be dealt with in one session.

Mr. Kempling: I would agree with that, Mr. Chairman. The Minister, or if he is not available, his designate on this—probably a deputy minister or assistant deputy minister, or whatever—certainly should, as far as I am concerned, be the only witness; and we deal with it in one sitting and report it.

The Chairman: Are there any recommendations when that one sitting would be?

Mr. Kempling: One day next week, I would assume.

The Chairman: The same time next Wednesday?

Miss Nicholson: Mr. Chairman, I have a problem, in that I am travelling with the Finance Committee next week and the week following. I would appreciate it if you could fit it in either this week or the week of October 6. Otherwise, if you cannot, I will see if I can get someone else to replace me on the committee.

The Chairman: What is the Minister's schedule?

Ms Norah Mulvihill (Assistant to the Minister of State for Finance): He might be able to come this week, but Monday morning—

Miss Nicholson: Sorry, we will have gone; we leave on Sunday.

Mr. Vincent: It would be better if we could do it this week, because this bill must be through before October 11.

Mr. Kempling: If everyone is available, could we do it tomorrow? I cannot be here Friday, but I can certainly be here tomorrow.

The Chairman: If we could start at 9.30 a.m., then if it goes a little longer—

Le temps alloué pour questionner les témoins. On recommande que durant l'interrogatoire des témoins, dix minutes soient accordées au porte-parole de chaque parti, et cinq minutes à tous les autres. La greffière me dit que dans le cas présent, on recommande que 10 minutes soient accordées à chaque membre. Cela vous convient-il? La motion est proposée par M. Vincent.

La motion est adoptée.

Le président: On accordera donc 10 minutes à chaque membre.

Pour ce qui est du projet de loi comme tel, il serait sans doute préférable que le ministre compare pour en discuter. Y a-t-il d'autres témoins? Il s'agit d'un projet de loi assez simple; je ne crois pas qu'il pose trop de problèmes.

Mme Nicholson: Comme vous l'avez dit, monsieur le président, il me semble qu'il s'agit d'un projet de loi très simple, et je ne crois pas qu'il soit nécessaire de convoquer d'autres témoins à part le ministre. Par ailleurs, je crois qu'il est fort possible que nous puissions en terminer l'étude en une seule séance.

M. Kempling: Je suis d'accord avec M^{me} Nicholson, monsieur le président. Si le ministre n'est pas disponible, la personne qu'il aura désignée, sans doute un sous-ministre ou un sous-ministre adjoint, ou autre, serait à mon avis le seul témoin; nous pourrions régler cette question en une séance et faire rapport.

Le président: Y a-t-il des recommandations quant au moment où l'on devrait tenir cette séance?

M. Kempling: Une journée, la semaine prochaine, je suppose.

Le président: A la même heure mercredi prochain?

Mme Nicholson: Monsieur le président, j'ai un problème, puisque je serai en déplacement avec le Comité des finances la semaine prochaine et la semaine suivante. Je vous en saurais gré si vous pouviez prévoir cette séance cette semaine ou la semaine du 6 octobre. Si cela n'est pas possible, j'essaierai de me faire remplacer.

Le président: Quel est l'emploi du temps du ministre?

Mme Norah Mulvihill (adjointe du ministre d'État chargé des Finances): Il pourra peut-être venir cette semaine, mais lundi matin.

Mme Nicholson: Désolée, nous serons partis; nous partons dimanche.

M. Vincent: Il serait préférable de tenir la séance cette semaine, parce que le projet de loi doit être adopté avant le 11 octobre.

M. Kempling: Si tout le monde est disponible, pourrions-nous tenir la séance demain? Je ne puis être ici vendredi, mais je pourrai certainement y être demain.

Le président: Nous pourrions commencer à 9h30, au cas où cela se prolongerait.

[Texte]

Ms Ruth McVeigh (Secretary to Mr. Manly): Mr. Manly will not be available until noon tomorrow.

Mr. Kempling: I would think we would just proceed, Mr. Chairman, with all due respect to Mr. Manly or Mr. Cassidy, whichever is supposed to represent the party.

The Chairman: Is there someone else who could sit in for Mr. Manly tomorrow morning?

Ms McVeigh: I will see if I can arrange something.

The Chairman: Would the Minister be available at 9.30 tomorrow morning?

Miss Nicholson: If not, I think we would settle with the officials, because there is no big policy decision there; it is a technical bill. At least I would settle for officials.

The Chairman: All right. Preferably we will have the Minister, if possible—if not, one of the relevant officials, tomorrow morning at 9.30. Is that agreed by everyone?

Mr. Kempling: It is all right with me.

Mr. Leblanc: I will not be here.

• 1545

The Chairman: Is Mr. Cassidy in town? Anyway, if there is no further business, we will adjourn until 9.30 tomorrow morning. The meeting is adjourned.

Thursday, September 17, 1987

• 0943

The Chairman: Order. I would like to resume consideration of Bill C-68, an act to amend the Bretton Woods and Related Agreements Act. On behalf of the committee, I would like to welcome Mr. Yves Fortin here this morning. I would ask Mr. Fortin if he has any opening remarks to make for purposes of explaining or clarification of the bill.

Mr. Yves Fortin (Assistant Director, International Finance and Development Division, Department of Finance): Thank you, Mr. Chairman. I think I will be very brief. I think the contents of the bill are well known and rather simple.

The idea of the multilateral investment guarantee agency is a very old one that has more recently found more support at the international level. This relates to the fact that there has been a kind of historical trend in many of the developing countries, which had historically been a little bit reluctant to host foreign investment. They are themselves putting increasing emphasis on their private sector and also are looking more and more for external financing, which has not been created. Many of these countries now have a significant international debt

[Traduction]

Mme Ruth McVeigh (secrétaire de M. Manly): M. Manly ne sera pas disponible avant demain midi.

M. Kempling: Sans vouloir offusquer M. Manly ou M. Cassidy, selon celui qui est censé représenter le parti, j'estime que nous devrions quand même tenir cette séance demain.

Le président: Quelqu'un d'autre pourrait-il remplacer M. Manly demain matin?

Mme McVeigh: Je vais voir si je puis faire quelque chose.

Le président: Le ministre pourrait-il être disponible demain matin, à 9h30?

Mme Nicholson: S'il n'est pas disponible, je pense que nous serions d'accord pour qu'il se fasse représenter par des fonctionnaires, parce qu'il ne s'agit pas d'une décision importante sur le plan de la politique; il s'agit d'un projet de loi technique. Du moins pour ma part, j'accepterais le témoignage de fonctionnaires.

Le président: Très bien. Nous préfererions recevoir le ministre, mais si cela n'est pas possible, nous entendrons l'un de ses représentants demain matin, à 9h30. Cela convient-il à tout le monde?

M. Kempling: Cela me convient.

M. Leblanc: Je ne serai pas ici.

Le président: M. Cassidy est-il en ville? De toute façon, s'il n'y a pas d'autre point à l'ordre du jour, nous ajournerons jusqu'à 9h30 demain matin. La séance est levée.

Le jeudi 17 septembre 1987

Le président: La séance est ouverte. Nous reprenons l'étude du projet de loi C-68, Loi modifiant la Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes. Au nom du Comité, j'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Yves Fortin. Je demanderais à M. Fortin s'il aimerait faire une déclaration liminaire afin d'expliquer le projet de loi ou d'y apporter des précisions.

M. Yves Fortin (directeur adjoint, Division des finances et du développement internationaux, ministère des Finances): Merci, monsieur le président. Je serai très bref. Le contenu du projet de loi est bien connu et il est plutôt simple.

L'idée d'une agence multilatérale de garantie des investissements est très ancienne, mais ce n'est que tout récemment qu'elle a trouvé un appui plus important au niveau international. Cela est lié au fait que dans le passé, bon nombre de pays en voie de développement hésitaient un peu à recevoir des investissements étrangers. Ces pays mettent de plus en plus l'accent sur le secteur privé et ils cherchent également de plus en plus à trouver des sources externes de financement, sans beaucoup de succès. Bon nombre de ces pays ont actuellement une dette

[Text]

burden, which is causing them great problems of servicing.

[Translation]

internationale importante, ce qui leur pose de gros problèmes sur le plan du service de la dette.

• 0945

So the agency's main objective is to promote private investment in developing countries, not only from the industrial countries to developing countries, but also among developing countries themselves. This would also help to create in these countries a climate that is conducive to foreign investment. The main function of the agency will be to guarantee foreign investment against various types of non-commercial risks such as currency transfer risk, expropriation, breach of contract, war and civil disturbances. Canada has expressed a great deal of interest in the proposal. The government has tabled a bill for the purpose.

There is a question of the entry into force of the agreement, which requires 5 industrial countries and 15 developing countries to ratify the convention. As soon as this happens, the agency will come into operation. A meeting will be called, a first meeting of a board of governors, and the election of a board of directors. This is when the rules of the game are going to be determined. This is why we feel it is in the interest of Canada to be there at the very early stage. This is why this legislation is being now put forward as one of the priorities.

There have been some questions by members at previous hearings concerning the usefulness of the agency and how it relates to the functions of the Export Development Corporation. Our own EDC provides certain forms of insurance for our private investment in other countries. This coverage is somewhat incomplete, however. Apart from the principle of Canadian support for the objectives and purposes of the agency, we also feel that in practical terms it would be in the interest of Canada to participate in this agency.

I will stop here, Mr. Chairman. You may wish to proceed on the basis that you want.

Miss Nicholson: I would like to welcome Mr. Fortin. As he says, the bill is simple and straightforward, and I think it has general support. I have just one or two questions.

From the start, the developing countries have been quicker to sign. I think among the 15 developing countries, ratification came fairly quickly. The five developed countries have been slower. I understand that in the United States some of the problem was because the Senate added particular clauses to protect their own industries and that this was the subject of negotiation between the Congress and the U.S. Senate. Are you in a position to tell us the state of those? Is the United States expected to ratify soon?

Mr. Fortin: Mr. Chairman, the situation is not entirely clear at this stage. We do believe it is the intention of the

L'agence a donc pour principal objectif d'encourager l'afflux d'investissements vers les pays en voie de développement, non seulement des pays industriels vers les pays en voie de développement, mais également entre les États membres en développement. Cela aiderait également à créer dans ces pays un climat propice à l'investissement étranger. La fonction principale de l'agence consistera à délivrer des garanties pour l'investissement étranger contre divers types de risques non commerciaux, tels que risque de transfert, expropriation, rupture de contrat, conflits armés et troubles civils. Le Canada s'est montré beaucoup intéressé par cette proposition. Le gouvernement a déposé un projet de loi à cette fin.

Pour que l'entente puisse entrer en vigueur, il est nécessaire qu'elle soit ratifiée par cinq pays industriels et quinze pays en voie de développement. Aussitôt fait, le conseil des gouverneurs se réunira et élira un conseil d'administration. C'est à ce moment-là que les règles du jeu seront établies. C'est pourquoi nous estimons qu'il est dans l'intérêt du Canada de participer dès le début. C'est pourquoi le présent projet de loi est actuellement présenté comme étant l'une des priorités.

Au cours d'audiences précédentes, certains membres ont posé des questions quant à l'utilité de l'agence et à la façon dont elle se rattache aux fonctions de la Société pour l'expansion des exportations. La Société pour l'expansion des exportations offre certaines formes d'assurance à nos investissements privés dans d'autres pays. Cette couverture est toutefois quelque peu incomplète. Outre le principe de l'appui canadien aux objectifs de l'agence, nous estimons que sur le plan pratique, il est dans l'intérêt du Canada de participer à l'agence.

Je m'arrête ici, monsieur le président. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions.

Mme Nicholson: J'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Fortin. Comme il l'a dit, le projet de loi est simple, et je crois qu'il a l'appui général. Je n'ai qu'une ou deux questions à poser.

Dès le début, les pays en voie de développement ont été plus rapides à signer. Les 15 pays en voie de développement ont ratifié l'entente assez rapidement. Les cinq pays industrialisés ont été plus lents. Si j'ai bien compris, aux États-Unis, le problème était dû en partie au fait que le Sénat a ajouté des dispositions particulières pour protéger leurs propres industries, ce qui a fait l'objet de négociations entre le Congrès et le Sénat américain. Êtes-vous en mesure de nous dire où en sont ces négociations? S'attend-on à ce que les États-Unis ratifient l'entente bientôt?

M. Fortin: Monsieur le président, la situation n'est pas tout à fait claire à ce stade. Nous estimons que les États-

[Texte]

United States to proceed and ratify the convention. There may be some strings attached, but our latest indication is that the United States will eventually ratify this convention.

• 0950

I might add, if you allow, Mr. Chairman, that the concerns expressed by the American Senate are of a very protectionist nature. They are of the type that do not serve, we believe, the interests of the international economic community, including the countries that are taking these measures themselves. Our country is very concerned right now about the protectionist trends in the United States, and this is another manifestation of this very unhealthy trend. We know it is the desire of the administration to resist these pressures, and we believe that in this particular case the United States will ratify the convention.

Miss Nicholson: Japan and Germany have ratified. What stage is the Netherlands at?

Mr. Fortin: The Netherlands, Mr. Chairman, is about to ratify. France, I have been in contact with the French treasury, who told me that they want very much to proceed but there is a technical problem in their case, their own legislation; it is a linguistic problem. Their own legislation requires an official translation of the bill; they have not done that yet, so that is where the problem is.

Miss Nicholson: And the United Kingdom and Italy and Switzerland?

Mr. Fortin: In the case of the United Kingdom, Mr. Chairman, I am not entirely clear where they stand at this stage. I do not have any recent. . . I do understand they very much support the principle of the agency and have or are going to introduce legislation.

Miss Nicholson: Thank you. The second point I just want to raise concerns Canada's initial investment. Under this bill, Canada is entitled to buy 2,965 shares in the agency at a total cost of some \$32 million U.S. It is the customary arrangement where 80% of this remains on call, but within 90 days of the convention coming into force Canada is required to pay 10% of the amount in cash and 10% in non-negotiable, non-interest-bearing demand notes. So that is an approximately \$6 million expenditure. In this kind of situation, we always find ourselves getting a surprise, because there is no hint of that \$6 million in the estimates.

I think I can anticipate Mr. Fortin's answer. He will probably say Parliament passed no legislation, no motion, therefore the officials had no authority to put it in the estimates. I wish we could devise a system where these parliamentarians do not have these surprises in the middle of the year, because this has been under negotiation for some time. I would like to see some kind of flagging in the estimates, even a note to the effect that an expenditure of this kind may be coming in this year. Is

[Traduction]

Unis ont l'intention de ratifier la convention. Ils imposeront peut-être certaines conditions, mais récemment, tout semblait indiquer que les États-Unis finiront par ratifier la convention.

Monsieur le président, permettez-moi d'ajouter que les préoccupations exprimées par le Sénat américain sont de nature très protectionniste. À notre avis, elles ne servent pas les intérêts de la communauté économique internationale, y compris les pays qui prennent eux-mêmes de telles mesures. Les tendances protectionnistes aux États-Unis inquiètent beaucoup notre pays actuellement, et ces préoccupations du Sénat américain sont une autre manifestation de cette tendance très malsaine. Nous savons que l'administration ne veut pas céder à ces pressions et nous croyons que dans le cas présent, les États-Unis ratifieront la convention.

Mme Nicholson: Le Japon et l'Allemagne l'ont ratifiée. Où en sont les Pays-Bas?

M. Fortin: Monsieur le président, les Pays-Bas sont sur le point de la ratifier. Pour ce qui est de la France, j'ai communiqué avec le ministère des Finances. La France désire signer, mais leur projet de loi pose un problème technique; il s'agit d'un problème linguistique. Leur loi exige une traduction officielle du projet de loi, ce qui n'a pas encore été fait, d'où le problème.

Mme Nicholson: Et le Royaume-Uni, et l'Italie, et la Suisse?

M. Fortin: Dans le cas du Royaume-Uni, je ne sais pas exactement où en est la situation. Je n'ai pas de renseignements récents. . . Si j'ai bien compris, ils sont tout à fait en faveur du principe de l'agence et ils ont présenté ou vont présenter un projet de loi.

Mme Nicholson: Merci. Le deuxième point que j'aimerais soulever concerne l'investissement initial du Canada. Aux termes du présent projet de loi, le Canada a le droit d'acheter 2,965 actions dans l'agence, pour un coût total de 32 millions de dollars U.S. Il s'agit de l'entente habituelle où 80 p. 100 peut être appelé par l'agence, mais où, dans les 90 jours suivant la date à laquelle la convention entre en vigueur, le Canada doit verser 10 p. 100 du prix de chaque action en numéraire et 10 p. 100 supplémentaires sous forme de billets à ordre non négociables, ne portant pas intérêt. Il s'agit donc d'une dépense d'environ 6 millions de dollars. Ce genre de situation nous prend toujours par surprise, parce que ces 6 millions de dollars ne sont pas prévus au budget.

Je peux deviner la réponse de M. Fortin. Il dira sans doute que le Parlement n'a pas adopté de loi, ni de motion, de sorte que les fonctionnaires n'avaient aucune autorité pour prévoir cette dépense dans le budget. J'aimerais bien mettre au point un système selon lequel les parlementaires n'auraient pas de surprise au beau milieu de l'année. Ça fait déjà un moment que les négociations ont été amorcées. J'aimerais qu'il y ait quelque chose à cet effet dans le budget, même une note

[Text]

this something that has had any consideration, or are you at liberty to say, Mr. Fortin?

Mr. Fortin: On this question, Mr. Chairman, we had a problem of timing. I do recognize the point made by the member. It is basically a problem of timing. The way of doing that would have been to go to supplementary estimates. However, in this particular case, the next supplementary estimates will not be tabled in time for us to ratify the convention. In the delay, we would like to ratify. I might mention here that the cost of the appropriation or the appropriation from MIGA will be noted in the supplementary estimates when they come up.

Miss Nicholson: Thank you. I have no more questions at this point, Mr. Chairman.

• 0955

Mr. Kempling: I would also like to welcome Mr. Fortin. I have just a couple of points. When these various countries that become signatory to this agreement require funds in which private sector people can invest, do you believe we will have a combination of EDC and CIDA and private sector all working on a specific project? I would like to explore the mechanism that is going to be involved here.

Mr. Fortin: On that question, Mr. Chairman, I believe the foreign investors, which is in this case the Canadian investor, will have a choice of either going to EDC or going to MIGA. They will have a choice. The extent of the coverage offered by EDC and MIGA will differ to a certain extent.

There is one big difference in the case of EDC. If a Canadian investor wishes to invest in conjunction or in the framework of a joint venture with an American investor in a third country, say Malaysia, in that case EDC will not cover very much of the Canadian investment, and will not cover at all the American investment. If there are some concerns on the part of the investors about the safety of the investment in this third country, in that case MIGA will be able to guarantee or to insure the whole investment—that is the Canadian part as well as the American part. That is one big difference.

Another big difference between MIGA and EDC is that EDC has country ceilings; that is, they will take up to a certain amount of insurance in respective countries. This may constrain in a way the degree or level of Canadian investment, or the size of certain investment. If you have a large investment, it may be that EDC may not be able to provide complete coverage because the ceiling is below the amount of the investment, or they have already guaranteed investments in that particular country.

So there are a number of differences, which will have to be evaluated by the investor himself or herself, depending on the type of risk involved or the type of investment.

[Translation]

disant qu'une dépense du genre pourrait se présenter au cours de l'année. Pouvez-vous nous dire, monsieur Fortin, si l'on a envisagé quelque chose du genre?

M. Fortin: Sur cette question, monsieur le président, nous avons eu un problème de synchronisation. Je comprends le point qu'a fait valoir le membre du Comité. Il s'agit essentiellement d'un problème de synchronisation. Il aurait fallu le prévoir dans le budget supplémentaire. Cependant, dans le cas qui nous intéresse, le prochain budget supplémentaire ne sera pas déposé à temps pour que nous ratifions la convention. Nous aimerions la ratifier entre temps. J'aimerais ajouter ici que, lorsque le budget supplémentaire sera publié, il tiendra compte du coût de l'affectation de crédits pour l'Agence multilatérale de garantie des investissements.

Mme Nicholson: Merci. Je n'ai pas d'autres questions pour le moment, monsieur le président.

M. Kempling: J'aimerais moi aussi souhaiter la bienvenue à M. Fortin. Je n'ai que quelques questions. Lorsque ces pays qui deviennent signataires de la présente entente ont besoin de fonds dans lesquels les gens du secteur privé peuvent investir, croyez-vous que la SEE, l'ACDI et le secteur privé travailleront ensemble à un projet précis? J'aimerais en explorer un peu le mécanisme.

M. Fortin: Monsieur le président, je crois que l'investisseur étranger, dans le cas présent, l'investisseur canadien, aura le choix de s'adresser à la SEE ou à l'Agence multilatérale de garantie des investissements. Il aura le choix. La couverture offerte par la SEE et l'AMGI sera différente dans une certaine mesure.

Il y a une différence importante dans le cas de la SEE. Si un investisseur canadien désire investir dans le cadre d'une coentreprise avec un investisseur américain dans un tiers pays, disons en Malaysia, la SEE ne couvrira pas une grande partie de l'investissement canadien et ne couvrira pas du tout l'investissement américain. Si la sécurité de l'investissement dans le tiers pays en question inquiète les investisseurs, l'AMGI sera en mesure de garantir ou d'assurer l'investissement total—c'est-à-dire la part canadienne, ainsi que la part américaine. Voilà une différence importante.

Le fait que la SEE impose des plafonds à certains pays constitue une autre différence importante entre l'AMGI et la SEE: en effet, la SEE n'accorde qu'une certaine somme d'assurance dans certains pays. Cela peut limiter d'une certaine façon le degré ou le niveau de l'investissement canadien. Dans le cas d'un investissement considérable, il se peut que la SEE ne puisse fournir une couverture complète parce que le plafond est moins élevé que le total de l'investissement, ou parce que des investissements ont déjà été garantis dans le pays en question.

Il y a donc certaines différences qui devront être évaluées par l'investisseur, selon le type de risques ou le type d'investissements dont il s'agit.

[Texte]

Mr. Kempling: Thank you. It is interesting, because just a couple of weeks ago I attended a meeting in Montebello with some Canadian Export Association members and some Japanese export officials, and this is the very thing they are working on: Canada and Japan combining on a project in a third country. And this will allow, I assume, that sort of thing to continue.

Mr. Fortin: Yes. This is a very important difference between MIGA and EDC, whereby in that case the insurance coverage could well be below what might be required or preferred by the investor, and that might complicate the decision on the investment.

Mr. Kempling: As I read this, there is no way this would cover any of the loans that banks have made to various countries that are now in default. Am I right?

Mr. Fortin: Mr. Chairman, the understanding of the hon. member is quite correct. The investments to be covered are the direct foreign investments in the real economy. The financial risk in terms of loans by banks or other financial institutions is not covered by this agency.

Mr. Kempling: It is fascinating for me to sit on this. It is a bill that is going to go through and has support from all parties, as I understand it. I was saying to my colleagues earlier that the time of the formation of Bretton Woods was war-time 1944. A lot of people do not realize it, but Bretton Woods is a town in New Hampshire. I guess the people in that holiday town were upset. The conferees took so long to come to an agreement in 1944 that it spoiled the better part of the tourist season. But the fact is they did a good job. John Maynard Keynes was the British participant, and I think Harry Dexter White and Morgenthau were the American participants. The purpose was to try to stabilize the post-war economy. Here, in 1944, while the war was going on, these far-thinking and far-seeing people were putting this mechanism together.

• 1000

I used to tell this story to my students, when I taught economics, money and banking and commercial law at a business college after World War II. I might add that I did all that for the princely sum of \$85 a month. Teachers were not well paid in those days. But it is fascinating, 40-odd years later, to sit in the House of Commons on a bill that is adding to the structure of the Bretton Woods Agreement and all that has flowed out of that—the IMF, the World Bank, and so forth. So I am pleased to see that we are doing this.

The Chairman: Thank you, Mr. Kempling. Miss Nicholson?

[Traduction]

M. Kempling: Merci. C'est intéressant. Il y a à peine quelques semaines, j'ai assisté à une réunion qui a eu lieu à Montebello avec certains membres de l'Association canadienne d'exportation et certains fonctionnaires japonais de l'exportation, et c'est exactement ce à quoi ils travaillaient: l'investissement conjoint du Canada et du Japon dans un projet dans un tiers pays. Cela permettra donc, je suppose, la poursuite de ce genre de chose.

M. Fortin: Oui. Il s'agit d'une différence très importante entre l'AMGI et la SEE. La couverture de l'assurance pourrait être bien moins élevée que celle dont l'investisseur a besoin ou celle qu'il préfère, et cela pourrait compliquer la décision relativement à l'investissement.

M. Kempling: Si j'ai bien compris, cela ne pourrait absolument pas couvrir les prêts que les banques ont accordés aux divers pays qui ont maintenant cessé de payer, n'est-ce pas?

M. Fortin: Monsieur le président, le député a très bien compris. Les investissements qui seront couverts seront les investissements étrangers directs dans l'économie réelle. L'agence ne couvre pas le risque financier pour ce qui est des prêts accordés par les banques ou par d'autres institutions financières.

M. Kempling: Il est fascinant pour moi de faire partie d'un comité qui étudie un projet de loi qui sera adopté et qui a l'appui de tous les partis. Je disais à mes collègues plus tôt que les accords de Bretton Woods ont été signés pendant la guerre, en 1944. Beaucoup de gens ne s'en rendent pas compte, mais Bretton Woods est une ville du New Hampshire. Les habitants de cette petite ville de vacanciers étaient contrariés. Les participants à la conférence avaient mis tellement de temps à conclure un accord en 1944 que cela avait gâché la meilleure partie de la saison touristique. Mais le fait est qu'ils ont fait un bon travail. John Maynard Keynes était le représentant britannique, et je crois que Harry Dexter White, ainsi que Morgenthau, représentaient les États-Unis. L'entente visait à stabiliser l'économie d'après-guerre. Donc, en 1944, pendant que la guerre battait son plein, ces gens très clairvoyants, très prévoyants, mettaient au point ce mécanisme.

J'avais l'habitude de raconter cette histoire à mes étudiants, lorsque j'enseignais l'économie, les finances et le droit commercial dans un collège après la Deuxième Guerre mondiale. J'ajouterai que je le faisais pour la jolie somme de 85\$ par mois. Les enseignants n'étaient pas très bien payés à l'époque. Mais il est fascinant pour moi de faire partie, quelque quarante ans plus tard, d'un comité parlementaire qui étudie un projet de loi qui va ajouter à la structure des accords de Bretton Woods et de tout ce qui en a découlé, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, etc. Je suis heureux de voir que nous faisons cela.

Le président: Merci, monsieur Kempling. Madame Nicholson?

[Text]

Miss Nicholson: I think we could proceed clause by clause.

Clauses 1 to 8 inclusive agreed to.

The Chairman: Shall the title pass?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall I report the bill to the House?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Kempling: This is unusual, is it not?

The Chairman: Yes.

Miss Nicholson: Of course, following Mr. Kempling's remarks, if we really wanted to do anything more, we could always suggest that perhaps after 43 years it is time to revisit Bretton Woods, that we should have a full-scale debate in the House on where we go, and whether it is time for a new Bretton Woods Agreement.

Mr. Kempling: That may be down the road somewhere.

The Chairman: I would like to thank the members of the committee for their co-operation in this regard.

Mr. Kempling: You are welcome, Russell.

The Chairman: It has been a pleasure, albeit a very brief pleasure, to have been chairman of this committee, to have this co-operation.

Mr. Fortin: I would like to thank you very much for being here this morning and the assistance that you have given the committee. Madam Clerk, I would like to thank you as well.

Mr. Fortin: We are very pleased, Mr. Chairman, with the support given by our Canadian legislators for improvement of the world economic environment and framework. Thank you.

The Chairman: Thank you. The committee is adjourned.

[Translation]

Mme Nicholson: Je crois que nous devrions faire l'étude article par article.

Les articles 1 à 8 inclusivement sont adoptés.

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Oui.

Le président: Dois-je faire rapport du projet de loi à la Chambre?

Des voix: Oui.

Le président: Merci beaucoup.

M. Kempling: C'est inhabituel, n'est-ce pas?

Le président: Oui.

Mme Nicholson: Évidemment, après les remarques de M. Kempling, si nous avons réellement voulu faire davantage, nous aurions pu dire qu'il serait peut-être temps de revoir les accords de Bretton Woods après 43 ans, que nous devrions avoir un débat en bonne et due forme à la Chambre pour déterminer s'il est temps de réviser les accords de Bretton Woods.

M. Kempling: Nous le ferons peut-être un peu plus tard.

Le président: J'aimerais remercier les membres du Comité de leur coopération à cet égard.

M. Kempling: Il n'y a pas de quoi, Russell.

Le président: Ce fut un plaisir, bien que très bref, d'avoir été président du Comité et d'avoir eu votre collaboration.

Monsieur Fortin, j'aimerais vous remercier de votre présence ici, ce matin, et de l'aide que vous avez accordée au Comité. Madame la greffière, je voudrais vous remercier également.

M. Fortin: Monsieur le président, nous sommes très heureux que nos législateurs canadiens appuient l'amélioration de l'environnement et de la structure économique mondiale. Merci.

Le président: Merci. La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From the Department of Finance:

Mr. Yves Fortin, Assistant Director, International
Finance and Development.

TÉMOIN

Du ministère des Finances:

M. Yves Fortin, directeur adjoint, Division des finances
et développement internationaux.

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00515 507 5

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00515 509 1